

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2023-3-7-1 **Séance du** jeudi 13 avril 2023

INDEMNISATION POUR LA REMISE EN ETAT DES ROUTES DEPARTEMENTALES DEGRADEES LORS DE LA CONSTRUCTION DU CONTOURNEMENT OUEST DE STRASBOURG

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS:

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KRIEGER Laurent, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, REYMANN Anne, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION:

DIETRICH Martine donne procuration à ELMLINGER Carole FUCHS Bruno donne procuration à SCHILDKNECHT Jean-Luc HAGENBACH Vincent donne procuration à ZELLER Fabienne JEANPERT Chantal donne procuration à MEYER Philippe JENN Fatima donne procuration à DILIGENT Danielle KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul MARTIN Monique donne procuration à MULLER Lucien MULLER-BRONN Laurence donne procuration à SCHULTZ Denis SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick STRAUMANN Eric donne procuration à KAMMERER Joseph WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane

EXCUSES:

COUCHOT Alain, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine

ABSENTS:

FREMONT Damien, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis favorable de la Commission Réseaux et mobilités du 2 mars 2023,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la perception par la Collectivité européenne d'Alsace d'une indemnité d'un montant de 507 057 € TTC de la société SOCOS au titre de la remise en état des routes départementales dégradées suite à la construction du Contournement Ouest de Strasbourg;
- Approuve le projet de convention financière relative à l'indemnisation pour la remise en état des routes départementales utilisées par les transports liés à la construction du Contournement Ouest de Strasbourg, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et les sociétés SOCOS et ARCOS, jointe en annexe à la présente délibération, dont la recette sera titrée sur l'opération n° P084O001 Chapitre 70 Nature 70878 Fonction 843 et sera inscrite à la décision modificative n°1 du budget primitif 2023;

- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer cette convention à conclure avec les sociétés SOCOS et ARCOS.
Adopté à l'unanimité
0 voix contre 0 abstention 0 non-participation au vote